

La mobilisation et l'exploitation de la ressource forestière

La prise en compte de la filière aval dans les Orientations régionales forestières

par Jean-Claude BOYRIE *

Avertissement

La restitution de cet exposé non écrit pose quelques problèmes à 15 mois d'intervalle :

- du fait qu'il s'agit d'une co-intervention avec le SeRFoB PACA, lequel a mené simultanément une démarche analogue,

- que le contexte de l'époque était celui de l'intégration des ORF dans la stratégie forestière nationale et de leur prolongement au travers des Contrats de Plan pour la période 2000-2006, aujourd'hui signés,

- enfin, qu'il est impensable de ne pas faire une référence même rapide aux conséquences de la tempête des 27 et 28 décembre 1999, laquelle a profondément déséquilibré le marché du bois.

Nous aborderons successivement :

- le travail préparatoire au renouvellement des ORF,

- le contenu de ces dernières intégralement cité en annexe pour l'aval de la filière,

- les conséquences de la tempête et les perspectives qui s'ouvrent pour la période 2000-2006.

* Chef du SeRFoB Languedoc-Roussillon

I. Le travail préparatoire

Il revêt autant d'importance, sinon plus, que le texte proprement dit des ORF.

L'étude réalisée en 1997 sur commande de la DRAF/SeRFoB par la cellule "Evaluation de la ressource" de l'Inventaire Forestier National a permis de cerner la disponibilité ligneuse régionale.

La méthodologie et le détail de cette étude ayant été abordés en d'autres occasions par Nabila HAMZA dans le cadre de l'Association "Forêt méditerranéenne", nous ne reviendrons ici que sur les conclusions qui s'en dégagent.

En fonction du découpage en domaines d'étude du territoire régional, des essences dominantes et des pratiques de gestion plus ou moins intensives prises en compte, la ressource forestière mobilisable s'établit entre 1,4 et 1,6 millions de m³ par an, soit 500 000 m³ de plus en moyenne que la récolte effective annuelle selon les résultats de l'Enquête Annuelle de Branche.

Il y a donc sous-mobilisation fla-

grante d'une part notable du capital sur pied, imputable à des handicaps structurels (sur lesquels on peut agir) et des phénomènes conjoncturels difficilement maîtrisables (NOTA : le marché du bois en phase "remontante" durant l'année 1999 s'est effondré début 2000 avec l'arrivée des bois chablis).

Un débat s'est donc engagé avec les professionnels du bois sur les points suivants :

- Peut-on moderniser et accroître la capacité de récolte des entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers ?

- Quelles marges de progrès peut-on identifier dans le secteur de la première transformation ?

- Comment valoriser la ressource locale et accroître la solidarité des acteurs de la filière bois, de l'amont vers l'aval ?

C'était certainement la 3^e question à laquelle il était le plus difficile de répondre (NOTA : depuis lors, l'Association professionnelle régionale a pris d'intéressantes initiatives).

Trois études successives ont été menées par la DRAF/SeRFoB en quelques mois :

- tout d'abord un constat d'état des lieux a été dressé portant sur l'identifi-

cation des entreprises et de leur domaine d'activité, leurs effectifs, leurs équipements,

- ensuite une analyse financière et comptable portant sur un échantillon représentatif d'entreprises volontaires (rentabilité générale, fonds propres, chiffre d'affaires et valeur ajoutée),

- enfin une synthèse sur la capacité d'investir dans le secteur de l'exploitation forestière et de la première transformation et de s'adapter à l'offre ligneuse.

Ces études ont été en leur temps largement diffusées, même si elles ont perdu une partie de leur actualité, beaucoup d'éléments qui y sont contenus restent aujourd'hui valables. Mais ce qui importe au-delà de l'écrit, c'est la capitalisation d'un certain nombre de réflexions qui compte, au travers des multiples occasions de réunions et de rencontres que le débat autour des ORF a suscitées.

II. Le contenu des O.R.F. aval

Le chapitre 2 annexé du tome 2 des Orientations régionales forestières (voir pages suivantes) fait mention des principales actions à mener.

1.- Pour développer l'exploitation forestière

Ce secteur hautement fragile composé de petites entreprises souvent monosalariales a certes accompli durant la décennie écoulée certains progrès techniques (augmentation de la capacité des grues, utilisation de la télécommande qui permet de débusquer les bois seul). Toutefois, il est apparu que la mécanisation accrue nécessite, outre des fonds propres, des compétences techniques d'où un besoin en formation. Les salaires sont bas, les charges sociales pèsent lourdement sur la rentabilité du travail en forêt et la qualification des bûcherons laisse à désirer.

Les opérations concertées de mobilisation de la ressource dites "compétitivité plus" n'ont pas donné le résultat escompté.

2.- Pour moderniser la première transformation du bois

En scierie, les "marges de progrès" peuvent essentiellement résulter :

- d'une démarche générale de qualité au niveau par exemple de la précision des sciages ou du séchage des débits,

- de la recherche de produits à plus forte valeur ajoutée que les bois de caissier, palette, charpente et/ou de la conquête de nouveaux marchés,

- du renforcement des structures financières des entreprises (notamment au niveau des capitaux propres) et l'amélioration de la gestion.

3.- Pour promouvoir les bois locaux et les filières "bois énergie"

C'est le rôle essentiel de l'Association interprofessionnelle régionale récemment mise en place que de regrouper les acteurs de la filière forêt-bois et créer des partenariats sur des actions spécialisées. Un délégué régional CNDB œuvre depuis quelques mois sur l'interrégion Languedoc-Roussillon/PACA. Il est encore trop tôt pour évaluer l'efficience de l'information/sensibilisation des prescripteurs qu'il exerce.

Par ailleurs, l'intégration de la région Languedoc-Roussillon au dispositif PEFC France pour écocertifier les produits ligneux paraît en très bonne voie, sinon inscrite dans les faits et définie sur le plan organisationnel.

III. Les incidences de la tempête et les perspectives 2000/2006

Ce point ne sera traité que succinctement car il sort bien évidemment du contexte de l'exposé du 26 mai 1999.

Le cataclysme météorologique qui a marqué la fin du précédent exercice a proportionnellement moins touché le Languedoc-Roussillon que d'autres régions françaises. 500.000 m³ de bois ont été abattus, essentiellement situés dans le nord de la Lozère (Margeride) mais l'impact de la crise sur le marché du bois et l'approvisionnement des entreprises est profond et durable.

Le Plan gouvernemental mis en place en début d'année et l'avenant "tempêtes" au Contrat de Plan Etat Région qui doit être prochainement signé ont pour objet de pallier autant que faire se peut les effets de la crise. **Celle-ci a néanmoins agi comme un révélateur de certains dysfonctionnements mis en évidence lors du renouvellement des ORF.**

Il est intéressant de remarquer que le volume de bois sinistrés dans la région représente l'équivalent d'une demi-année de récolte, mais aussi **du surcroît de volume mobilisable selon les données IFN**.

Un effort sans précédent a été fait par l'Etat et la Région pour équiper les entreprises du bois qui sont actuellement en mesure d'exploiter, stocker et transformer les chablis. Beaucoup des entreprises qui ont bénéficié de ces mesures ont vu "par ricochet" leur trésorerie encore davantage fragilisée. D'autres, plus à l'écart des zones sinistrées, se voient privées de leur approvisionnement habituel du fait du "gel" des coupes et ventes de bois frais.

Le pari engagé pour la période à venir (et nous conclurons sur ce point) consiste à admettre que le suréquipement qui vient d'être réalisé aura pour effet la **mobilisation à terme d'une tranche encore inutilisée des volumes sur pied exploitables**. Un effort concomitant d'animation des propriétaires publics et privés pour la mise en vente à court et moyen terme de ces bois doit donc être accompli.